Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20250912-2025_50-AR

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 6** **Votants : 6**

Présents : BELMON Patrick, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : CHASTEL Yann, ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, MARTIN Sébastien.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2025.

Vu l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2025,
Considérant que suite à l'absence de quorum le 05 septembre 2025, les conseillers municipaux ont été à nouveau convoqués,

2025/50 Evacuation des gravats déposés dans un chemin au « Puy Balinto » :

Le Maire informe le conseil qu'un dépôt de gravats a été déposé durant l'été sur un chemin rural situé au lieu-dit « Puy Balinto ». Il s'agit de divers éléments issus de la démolition d'un bâtiment. Parmi eux se trouvent des plaques de fibro-ciment comportant très probablement de l'amiante.

Malgré une plainte déposée à la gendarmerie, il n'a pas été possible de retrouver l'auteur de ce dépôt. Par conséquent, l'enlèvement de ces gravats s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du maire, qui est garant de l'hygiène et de la salubrité publique. L'enlèvement et le retraitement des éléments comportant de l'amiante génèrent un coût important pour la commune. Un devis a été établie par la SARL Gavanier, société basée à Bessines-sur-Gartempe et spécialisée dans ce type de travaux. Le coût de l'opération s'élève à 3 698.93 € HT soit 4 438.72 € TTC.

Mme Flacassier informe le conseil qu'elle a trouvée sur place des étiquettes sur les palettes montrant des n° de lot et de marques des matériaux ayant certainement remplacé les plaques de fibrociment. Les photos de ces étiquettes seront transmises à la gendarmerie.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 05 voix pour, 00 contre, et 01 abstention :

- **Autorise** le maire à signer le devis de la société « SARL Gavanier » pour un montant de 4 438.72 € TTC pour l'enlèvement des gravats déposés au Puy Balinto ;
- **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal,

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER

Transmis en Préfecture le 17 septembre 2025, publié le 17 septembre 2025.